

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 3 (1932)
Heft: 4

Artikel: L'endettement du district des Franches-Montagnes
Autor: Wilhelm, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-823813>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

risèrent les populations de la Montagne. Ils constituèrent la « Franche-Montagne ». La démocratie, acquise par notre peuple après des siècles d'efforts, laissera-t-elle disparaître l'œuvre de ses prédécesseurs ? Laissera-t-elle sombrer les régionaux et se continuer l'exode vers la ville tentatrice et tentaculaire ? Nous n'y pouvons croire,

V. MOINE.
docteur ès lettres.

L' ENDETTEMENT DU DISTRICT DES FRANCHES-MONTAGNES

Pour apprécier la situation économique d'une région, il est absolument indispensable de connaître, aussi exactement que possible, l'importance des charges qui grèvent collectivités et particuliers vivant sur son sol.

Or, depuis plus d'une décade, on constate aux Franches-Montagnes, une stagnation des affaires, une diminution sensible de la population, une augmentation des impôts communaux et un rendement sans cesse décroissant des chemins de fer régionaux. Nous ne citons là que quelques effets du marasme général, dont il serait intéressant de rechercher les causes essentielles. Bornons-nous toutefois à analyser d'un peu près le degré d'endettement des Franches-Montagnes.

L'espace dont nous disposons ne permettant pas de descendre dans tous les détails, et d'étudier en particulier les dettes qui pèsent sur telle catégorie sociale en particulier, nous nous contenterons d'esquisser à grands traits un tableau général des charges grevant les corporations de droit public d'une part, et les particuliers d'autre part.

* * *

A fin décembre 1931, la fortune globale de nos communes mixtes et de nos sections de communes, s'élevait à plus de 10,5 millions de francs. Dans ce chiffre sont compris les propriétés foncières, terres, forêts et pâturages, dont quelques-unes en dehors du district, les bâtiments et enfin les capitaux mobiliers.

A cette fortune collective, il y a lieu d'opposer les dettes comprenant les emprunts hypothécaires, les comptes-courants en banque, les emprunts aux fonds spéciaux (Ecoles et assistance), qui atteignent plus de 4 ½ millions de francs. Trois communes

dépassent le demi-million de dettes, à savoir Muriaux, Le Noirmont et Saignelégier. Trois communes, celles des Bois, d'Épiqueuz et de Montfaucon, ainsi que la II^{me} section de St-Brais ont un fonds capital bouclant par un excédent passif. Néanmoins il y a lieu de relever que ces corporations à la fortune négative sont épaulées par des sections communales plus fortunées. Toujours est-il que la mévente des bois, la diminution du rendement des impôts, les subsides versés aux caisses de chômage et les allocations de crise obèrent très sérieusement nos finances communales. Depuis 1930, l'endettement des corporations publiques s'accroît d'une façon inquiétante, précisément dans les agglomérations semi-industrielles.

* * *

Quant à l'endettement des particuliers, il suit également une marche ascendante, nous allons dire progressive. Les prêts consentis par l'établissement, ayant pour ainsi dire le monopole des prêts hypothécaires en premier rang, nous voulons parler de la Caisse Hypothécaire du canton de Berne, en sont la preuve évidente. Qu'on en juge par la statistique suivante :

Année	Nombre de prêts	Montant des prêts	Moyenne par tête de population
1912	774	Fr. 8.843.695.—	Fr. 833.20
1914	821	» 9.400.448.30	» 885.60
1918	865	» 10.135.054.—	» 954.80
1922	928	» 12.767.198.—	» 1285.30
1926	988	» 15.780.037.—	» 1588.60
1928	1031	» 16.949.910.70	» 1706.40
1930	1069	» 17.670.053.—	» 2027.30
1931	1074	» 18.326.493.40	» 2102.60

Il va sans dire que les chiffres indiqués représentent le total des prêts encore dûs à la fin de chaque année. Dans le chiffre total figurent aussi les prêts hypothécaires ou autres, consentis par la Caisse aux corporations de droit public du district ; toutefois, la proportion de ces prêts comparée à celle de ceux consentis aux particuliers, est peu importante.

D'autre part la moyenne de 2102.60 fr. par tête de population est de beaucoup la plus forte des districts jurassiens, si on la compare à celle de 970.90 fr. pour Porrentruy, 1468.20 fr. pour Delémont, 1767.90 fr. pour Moutier, 1153.60 fr. pour Courtelary, 1326.50 fr. pour Laufon et enfin 1590.40 fr. pour le district de Neuveville. La diminution du chiffre de la population des Fran-

ches-Montagnes (1/5 en 20 ans), et la hausse des estimations cadastrales survenue il y a plus de 10 ans, ne peuvent expliquer à eux seuls cette progression constante.

Mais le tableau de l'endettement du pays est loin d'être complet. Aux prêts de la Caisse Hypothécaire, il y a lieu d'ajouter les autres avances de diverse nature consenties tant aux particuliers qu'aux collectivités par les institutions de crédit établies dans le district, soit :

Prêts hypothécaires en premier rang	Fr.	206.454.—
Prêts hypothécaires en second rang	»	1.525.309.—
Prêts à long terme avec cautionnements ou gages	»	833.025.—
Avances sur crédits avec garanties diverses (c. crts)	»	2.902.229.10
Avances sur billets de change	»	1.004.535.—
		<hr/>
Nous arrivons ainsi au total imposant de	Fr.	6.471.552.10
auquel il y a lieu d'ajouter celui des prêts émanant de la Caisse Hypothécaire	»	18.326.493.40
Montant total des sommes prêtées aux particuliers		<hr/>
et aux collectivités du district	Fr.	24.798.045.50
		<hr/>

Dans ce montant, ne sont pas compris les engagements contractés auprès des établissements de La Chaux-de-Fonds, Tramelan, Bassecourt, Porrentruy et Delémont, qu'il est difficile d'évaluer, ni non plus les simples crédits commerciaux.

Ajoutons que parmi ces chiffres puisés aux meilleures sources, figurent les engagements de bétail, fort importants aux Franches-Montagnes. Ceux-ci au nombre de 74 en 1919 représentant une valeur de 192.180.55 fr. étaient descendus à 29 en 1925, avec une valeur totale de 83.556.35 fr. pour remonter graduellement au 1^{er} janvier 1932, à un nombre de 57 engagements représentant une valeur de 177.085 fr.

L'endettement pousse également aux ventes à tempérament, ce qui explique que le registre des pactes de réserve de propriété aux Franches-Montagnes a enregistré de 1927 à 1932, des contrats pour la somme énorme de 538.951.80 fr.

Il nous paraît intéressant d'indiquer année par année les ventes inscrites dans ce registre officiel, ventes qui concernent tous les objets possibles, depuis l'outillage industriel, en passant par les machines agricoles, les autos et motos, pour aboutir aux humble machines à coudre et au mobilier des jeunes mariés.

Année 1927	Fr.	120.343.95
» 1928	»	86.617.80
» 1929	»	113.794.15
» 1930	»	110.597.25
» 1931	»	107.598.65

Enfin, si du chiffre total des prêts, nous déduisons les crédits accordés à toutes les corporations de droit public, y compris les paroisses, 5 millions environ, nous constatons qu'à fin 1931 le chiffre total des dettes dues par les particuliers, s'élevait à la somme de 19.800.000 fr. en chiffres ronds. Le chiffre officiel de la population, fixé par ce recensement de 1930, étant pour les Franches-Montagnes de 8753, l'endettement par tête de population serait de 2261.90 fr. en tenant compte des seules indications connues.

Ce chiffre est certainement élevé, et permet de constater que notre région, comme tous les pays de montagnes, se trouve dans une situation économique obérée, digne de l'intérêt des pouvoirs publics. Une enquête officielle récente, entreprise dans cinq communes, confirme en tous points les constatations que nous venons de faire, en ce qui concerne plus particulièrement les milieux agricoles.

En regard des chiffres, figurant au point de vue comptable dans la colonne du passif, il y aurait lieu évidemment d'indiquer ceux qui permettent d'évaluer d'une façon approximative, la fortune de la contrée.

A cet égard, faute d'indications précises concernant l'avoir mobilier des particuliers dans les banques, contentons-nous des renseignements puisés dans les registres officiels. La comparaison que nous établirons avec les résultats d'autres districts jurassiens nous sera d'un certain secours pour évaluer la fortune du district qui nous intéresse.

Notons tout d'abord que la valeur des bâtiments assurés obligatoirement, s'élevait en 1931 à 35 millions 400.000 francs.

Nous indiquerons ensuite, sous forme de tableaux comparatifs, le nombre des contribuables payant l'impôt foncier, le total des capitaux fonciers bruts en 1931, les capitaux imposables et le nombre de contribuables astreints à payer ces contributions.

Districts	Contribuables Impôt foncier	Capital foncier brut	Impôts sur les capitaux	
			Contrib.	Cap. imposés
Courtelay	3361	Fr. 140.723.500.—	166	Fr. 25.508.860.—
Delémont	4216	» 103.474.830.—	66	» 13.459.200.—
Fr.-Montagnes	1735	» 53.355.680.—	34	» 2.029.280.—
Laufon	2642	» 55.382.390.—	15	» 1.298.790.—
Moutier	4209	» 136.952.290.—	97	» 2.105.080.—
Neuveville	1353	» 28.526.730.—	77	» 1.073.310.—
Porrentruy	8861	» 138.196.140.—	189	» 5.665.750.—

Notons enfin le nombre de contribuables imposés sur le revenu en 1^{re} et en 2^{me} classe pour 1931, année qui n'est toutefois plus normale, puisqu'il s'agit d'une année de crise.

Imposition sur le revenu 1931

Districts	Contribuables	1re classe	2me classe
Courtelay	8661	Fr. 11.790.300.—	Fr. 927.600.—
Delémont	5271	» 7.230.500.—	» 437.400.—
Fr.-Montagnes	2125	» 1.919.300.—	» 86.700.—
Laufon	2548	» 3.687.800.—	» 209.900.—
Moutier	7793	» 9.824.400.—	» 537.000.—
Neuveville	1274	» 1.482.300.—	» 252.700.—
Porrentruy	5130	» 7.919.700.—	» 645.500.—
Jura			
1931	32.800	Fr. 43.854.300.—	Fr. 3.096.800.—
1930	33.387	» 50.868.200.—	» 3.145.700.—
Ancien canton			
1931	142.200	» 365.019.400.—	» 59.172.800.—
1930	141.613	» 361.742.300.—	» 57.585.100.—

Les chiffres sont déjà éloquentes par eux-mêmes. Cependant, de cette nomenclature, nous tenons à mettre en évidence les chiffres du district de Laufon pour les comparer plus spécialement à ceux des Franches-Montagnes. Les deux districts ont à peu près le même chiffre de population, soit pour Laufon en 1930, 9107 habitants et pour les Franches-Montagnes 8716. Mais tandis que le premier manifeste tous les signes de la prospérité, le dernier, à l'écart des grandes voies de communication, révèle son état de régression économique. Alors que le Laufental gagnait en 42 ans 5122 âmes de population, le pays des hauts plateaux en perdait 2054. Pour le capital foncier brut, il n'y a rien de particulier à signaler, si ce n'est que Laufon, pays de petite propriété morcelée, a 2642 propriétaires fonciers payant l'impôt, tandis que les Franches-Montagnes n'en possèdent que 1755. Ce dernier district aurait des capitaux imposables plus importants, il est vrai, mais cela tient à des circonstances spéciales. (Existence du siège d'une banque importante.) Par contre, en ce qui concerne l'impôt sur les revenus de 1^{re} et 2^{me} classe, Laufon en paie la moitié plus que les Franches-Montagnes. L'écart serait encore plus important si nous prenions en considération l'année 1930. Le petit district de Neuveville est plus imposé en seconde classe et presque autant en première que notre district. Et pourtant Neuveville n'a que 4486 habitants !

Ainsi donc, de cette enquête, menée consciencieusement, mais sans aucune prétention scientifique, nous devons conclure que le district des Franches-Montagnes manifeste des signes évidents de décadence économique. Son endettement, nous l'avons vu, prend des proportions inquiétantes. Le pays se dépeuple et les charges publiques augmentent. D'autre part, l'enquête sur la fortune du district établit combien faible est la capacité imposable des contribuables en ce qui touche aux revenus. Quant à l'im-

pôt foncier, basé sur des estimations cadastrales notoirement trop élevées, il est particulièrement lourd aux Franches-Montagnes.

Bref, il est temps que les pouvoirs publics, les associations économiques, les hommes de cœur, joignent leurs efforts à ceux des habitants modestes, mais travailleurs de cette contrée, pour étudier avec eux les moyens les plus efficaces d'enrayer une régression économique trop réelle.

A. WILHELM.

HEURS ET MALHEURS DES RÉGIONAUX FRANCS-MONTAGNARDS

Le R. S. G. — Son passé, ses luttes, ses perspectives d'avenir

A plusieurs reprises, ces dernières années, le bruit a couru que le pittoresque régional qui relie la vallée de Delémont et l'Ajoie aux Franches-Montagnes, le R. S. G., serait obligé de cesser son exploitation. L'opinion publique, à juste titre, s'est émue de cette situation ; la presse s'en est occupée, puis, un beau jour, on a appris avec satisfaction que le R. S. G., ayant trouvé une ressource nouvelle, pourrait encore vivre, ou du moins vivoter. S'agit-il d'un cautère sur une jambe de bois, ou d'une ressource définitive ? Le public jurassien, celui qui s'intéresse au sort de nos régions et aux questions économiques, doit être renseigné.

Le R. S. G., comme on l'a dit avec raison, souffre d'un vice congénital, qui pèse sur l'exploitation : il évite les villages alors que la route les dessert. La station de St-Brais est à deux kilomètres du village ; celle de Saulcy, à trois kilomètres ; celle de Lajoux, à quatre kilomètres ; celle de Montfaucon, à un kilomètre ; seules, les stations du Bémont et de Saignelégier desservent directement les villages. Dans la lutte contre l'auto et le camion, le R. S. G. est donc sérieusement handicapé. D'autre part, la voie à écartement normal occasionne des frais généraux supérieurs à ceux du régional à voie étroite, sans que la compagnie récupère pour autant des subsides spéciaux. En effet, le rebroussement de la Combe-Tabellon, la faiblesse du profil de la voie, inutilisable pour les grosses locomotives et les convois de vingt wagons, le fait encore que la ligne court parallèlement à la frontière, empêchent le R. S. G. d'être considéré comme une ligne stratégique subventionnée par la Confédération. Aussi, dès le début, malgré le carac-